

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : JABOUR

Prénom : Mohammed

Numéro national : _____

Adresse : rue Van Bommel 22, 1210 Saint-Josse-ten-Noode

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS
Commune de Saint-Josse-ten-Noode - échevin
Agence locale pour l'emploi - Représentant AG + CA
Centre Vincent Van Gogh - Représentant AG + CA
Holding communal (en liquidation) - Représentant AG
Manhattan Center - Représentant AG
Mission locale de SJTN - Représentant AG
Régie communale autonome de SJTN - Administrateur
Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique - Représentant AG + CA
Atelier Mommens SA - Administrateur
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES
Commission de coordination des chantiers en voirie

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

